



Concours "Cours après ton récit" : c'est parti !

publié le 22/02/2023

Les élèves qui le souhaitent peuvent participer au concours d'écriture de nouvelles "Cours après ton récit".

Pour une présentation en vidéo, cliquez [ici](#).

Voici le règlement du concours :

- ▶ Le texte devra faire entre 1 et 5 pages.
- ▶ Chaque texte devra comporter un titre.
- ▶ Le texte devra obligatoirement avoir pour thème « enquête au collège ».
- ▶ Aucune référence directe à une personne réelle de l'établissement ne devra être faite dans le récit, sauf accord de la personne dans le cas d'un membre du personnel.
- ▶ Un même texte peut être créé par un-e ou deux élèves.
- ▶ Le texte devra être tapé à l'ordinateur, dans une police d'écriture facilement lisible et de taille 12 à 14. Il pourra être remis avec une clé USB ou envoyé en pièce jointe par mail à l'adresse : cdi.c-menigoute@ac-poitiers.fr
- ▶ Les participants devront rendre leurs textes le mardi 25 avril 2023 au plus tard.
- ▶ Dans un souci d'impartialité, les textes seront rendus anonymes avant d'être confiés aux membres du jury.
- ▶ Après délibération du jury, des prix seront décernés pour les trois meilleurs textes. Selon le nombre de participants, deux catégories pourront être créées : 6e/5e et 4e/3e.

**PARTICIPEZ AU CONCOURS D'ÉCRITURE
"COURS APRÈS TON RÉCIT"**

ENQUÊTE AU COLLÈGE

**IMAGINEZ UNE ENQUÊTE DANS LE CADRE D'UN
COLLÈGE, QUI FASSE PEUR, RIRE, RÊVER,
DANS UN MONDE FANTASTIQUE
OU AVEC UNE ROMANCE...**



**1 À 5 PAGES, TAPÉES À L'ORDINATEUR
À RENDRE LE MARDI 25 AVRIL AU PLUS TARD
À FAIRE SEUL·E OU À DEUX**



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.